

ORTHOGRAPHE BRETONNE ET MODELE FRANÇAIS

Jean-Claude LE RUYET

CRBC ROAZON (Breizh)

L'attachement des Français à leur orthographe est connu. Alors que celle-ci a été très fluctuante depuis le Serment de Strasbourg¹ de 843, cette orthographe est devenue un monument quasiment intouchable, principalement depuis l'apparition de l'école obligatoire à la fin du XIX^e siècle, avec les lois Jules FERRY. Mais que le Français soit si attaché à la façon dont il écrit sa langue (ou ne l'écrit pas²) est une chose. Que le Breton voie naître un attachement similaire en est une autre, qu'il m'a paru intéressant d'étudier.

1. LE MODÈLE FRANÇAIS

1.1. LANGUE ORALE ET ORTHOGRAPHE

1.1.1. Bon usage et modèles

Considérant que le concept de langue commune est le « dénominateur commun sous-jacent à la variété des usages particuliers », on peut dire avec SOUTET (1995 : 16) que si ce concept, qui doit beaucoup au modèle, est à ce titre toujours une approximation et une abstraction, la notion, pour autant, existe.

C'est le structuralisme qui a dégagé la notion de modèle, un type de relation invariant et latent, selon DESSAINTES (1971 : 200), auquel on se soumettrait de par le système de la langue, indépendamment des variations individuelles. Dans un ouvrage de 1996, Léon WARNANTS définissait la norme du français à partir du bon usage relevé dans le parler « le plus fréquent aujourd'hui à Paris et dans la région parisienne et largement entendu par des adultes, intellectuels, cultivés, et qui ont le souci de la qualité de la langue qu'ils parlent ». Mais le monde change vite, et la norme est sans doute appelée à changer. Ayant observé en 1996 le parler des jeunes locuteurs galloisants, Mari JONES se demandait si celui-ci ne va pas constituer la norme au XXI^e siècle. De même, on peut se demander comment le français va évoluer, dès lors que le parler des banlieues lui impose tant soit peu sa marque spécifique.

Cela dit, on peut imaginer que, pour atteindre à une orthographe correcte, l'apprentissage d'une prononciation correcte était la condition première, surtout à l'école primaire alors que les élèves parlaient le plus souvent un dialecte... ou une autre langue : on considère que seulement 10% de la population parlaient français au XVII^e siècle (COLLINOT et *all.*, 1999 : 86). Cette proportion était estimée à 20% par l'abbé GREGOIRE en 1794 et à 75% en 1864 par Victor DURUY (mais pas toujours comme langue maternelle) (ENCREVÉ, 2007 : 23).

Pour les chercheurs, c'est CORNEILLE plutôt que DU BELLAY « qui illustre les débuts de la fixation linguistique », notamment par la publication du *Cid* (1636) qui « inaugure une écriture. ». En 1694, le premier dictionnaire de l'Académie était « le plus ouvertement normalisateur » et a en quelque sorte figé la langue, avant de chercher à en contrôler le changement. Plus tard VOLTAIRE considérait que si l'on a un nombre suffisant d'auteurs qui ont bien parlé la langue, celle-ci est fixée, considérant que « toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. » (COLLINOT et *all.*, *op. cit.* p90). La grammaire prescriptive usait de la formule « on ne dit pas..., on dit... », et l'orthographe « on n'écrit

¹ Le Serment de Strasbourg est considéré comme le point de naissance du français (BALIBAR, 1985 : 14).

² « Plus on descend dans l'échelle sociale, plus est grande la demande d'orthographe » (BLANCHE & CHERVEL, *L'orthographe*, Maspéro, 1969 : 88).

pas..., on écrit... ». Fernand CARTON (1974) ne s'oppose pas à la norme, mais déclare traiter le « comment il faut dire » seulement après avoir montré le « pourquoi ? », sous-entendant qu'il y a une logique interne au système de la langue et, partant, à sa transcription.

Il semble y avoir corrélation entre la perception de l'unité de la langue et le besoin de déterminer des modèles. C'est la thèse de TRITTER, pour qui « il est clair qu'une langue qui n'est pas arrivée à maturité ne peut se poser la question » du bon usage, ce bon usage éliminant par ailleurs les paysans (2003 : 27). TRITTER considère en effet qu'au Moyen-Âge il n'existe pas « *une* langue française pour la raison même que ce sont les dialectes qui servent de base à la langue courante des peuples qui habitent le territoire de la France. » Il n'est pas étonnant donc qu'au XVI^e siècle, « savoir l'orthographe signifiait savoir faire un choix parmi plusieurs graphies possibles » (BALIBAR, 1985 : 264). C'est aussi le point de vue de JESPERSEN relativement à l'anglais³. Mais l'irruption de l'écriture moderne dans la langue a un double aspect : plutôt que d'enregistrer passivement les usages, elle les norme et les constitue (COLLINOT et *all.*, *op. cit.* p115).

1.1.2. Évolution linguistique et stabilité orthographique

Le plus vieux traité d'orthographe française, *Orthographia Gallica*, a été édité outre-Manche à la fin du XIII^e siècle (CERQUIGLINI, 1995-30). C'est l'arrivée de l'imprimerie qui imposa, pour des raisons pratiques évidentes, l'idée d'un standard qui se mit en place progressivement. En effet, la rédaction des dictionnaires et des grammaires demandait un minimum de consensus sur le choix de l'orthographe.

L'orthographe du français a suivi tant bien que mal l'évolution de la langue. Cette évolution est un phénomène qui se constate d'une façon relativement universelle : toutes les langues évoluent, se transforment oralement. C'est inhérent à leur nature que de changer au cours du temps. Les changements sont plus ou moins lents, se font progressivement ou bien par ruptures assez brutales (de l'ordre de quelques années parfois). Parallèlement à cela, la langue écrite montre une rigidité plus grande, de par le fait qu'elle est une construction humaine dépendante de plusieurs éléments matériels qui ne peuvent pas toujours évoluer avec la rapidité souhaitable. Toute écriture connaît certaines règles ou conventions qui en contrôlent l'usage (CATCHA 1978 : 3). Par ailleurs, l'habitude orthographique est un phénomène important à prendre en compte dans le conservatisme graphique : on change moins facilement le « costume⁴ » d'un mot que le sien propre !

COLLINOT et *all.* considèrent que, pour la Révolution, il fallait faire accéder les individus au statut de citoyen *par* la langue. « L'instruction publique aura pour tâche d'instrumentaliser cette langue par des grammaires et des dictionnaires, contribuant à établir une langue bien faite, exacte et ornée selon des règles claires et explicites, une langue apte à symboliser un nouvel ordre » (*op. cit.*, p18). Cette instrumentalisation, qui peut être renforcée par certains dispositifs (par les pratiques bureaucratiques notamment, ...) ou encore l'établissement de programmes scolaires et de priorités pour la formation) aboutit à la conception homogène de la langue et la référence à un modèle monolingue « pur » (MANDADA, 1999 : 88).

³ « In the Middle-Ages the general tendency was towards representing the same sound in the same way, wherever it was found, while the same word was not always spelt in the same manner. Nowadays greater importance is attached to representing the same word always in the same manner, while the same sound may be differently written in different words » (JESPERSEN, 1911/1954 : 2).

⁴ *Le costume d'un mot*, expression parfois utilisée dans les écoles, au cours préparatoire, pour parler de son orthographe. On reconnaît donc un mot à son *costume*. Cela sous-entend que si l'on change son costume on ne le reconnaît plus... Mais cela peut aussi laisser entendre que l'on peut, de temps à autre, changer son costume, lui en donner un nouveau. Cette seconde idée cependant ne semble pas prépondérante dans la langue...

C'est ainsi que le visage du français écrit est relativement inchangé depuis près de deux siècles.

1.2. LE LIEN PHONOGRAPHIQUE

La question orthographique est des plus complexes et, pour qui se propose d'établir l'orthographe d'une langue, une fois résolue la question de l'alphabet, se posent plusieurs problèmes dont le plus important sans doute est celui du lien phonographique. Si certaines langues alphabétiques (turc, serbo-croate) « sont si claires que la correspondance entre le son et le signe, le signe et le son, une fois connue, permet pratiquement de se délivrer de tout souci de correction » (CATACH, 1978 : 3), ce n'est pas, notamment, le cas du français. D'où sans doute le choix de Ferdinand BRUNOT⁵ (III^e République) qui désirait une « correspondance son-graphie, pour l'accès de tous à une orthographe simple, cohérente et démocratique ».

1.2.1. La compétence phonographique

L'orthographe note généralement la variante longue, la seule forme admise⁶, alors que beaucoup de mots ont des prononciations variables (CHEVROT, 1996 : 128). Pourtant, la compétence phonographique du lecteur lui permet d'oraliser un terme qu'il n'a jamais vu, dont il ne connaît pas le sens, qu'il n'a peut-être jamais entendu » comme par exemple *nymase* ou *meaucidanne* (LUCCI, 1996 : 113).

Ce va-et-vient phonographique affecte aussi la lecture silencieuse, s'il est vrai que « la mobilisation des phonèmes (via le graphème) » est automatique » (CONTENT⁷, 1993).

Mais, par ailleurs, nos orthographies étant basées sur un corpus de lettres limité, le rapport phonographique change pour peu que la prononciation seule change, d'où il ressort qu'« une orthographe a toute chance d'évoluer, même si on ne fait rien » (p114). C'est ainsi que de nombreuses lettres et signes « sont des marques d'une phonographie passée », comme l'accent circonflexe, le **s** du pluriel, le **e** muet. Et LUCCI s'interroge sur la justification que l'on peut donner aujourd'hui à la multiplicité des graphies du son /ɛ/ : **è, ê, es, est, êt, et, ai, aie, aient, ais, ait, aît, haie, hais, hait**, ...

1.2.2. Oral-écrit : autonomie ou dépendance ?

On peut considérer que, si l'adéquation entre l'écrit et l'oral est parfaite, et inversement (les signes alors sont dits bi-univoques), on a là une orthographe idéale. L'italien n'est pas très loin de cet idéal. Mais c'est assez rarement le cas, et il y a un décalage plus ou moins grand entre l'écrit et l'oral. Cela est patent en chinois et dans toute langue idéographique.

Dans les langues alphabétiques, certains revendiquent aussi l'autonomie de l'écrit par rapport à l'oral (penser à l'anglais **enough** ou au français **oiseau**, exemples où il y a loin de l'écrit à la prononciation)⁸. Ainsi F. TERS dénonce une notation phonologique de l'oral qui reviendrait à se rendre tributaire de la langue orale et à « se voir retardé sur la seule voie qui mène à la conquête de la langue normale de communication et de création idéovisuelle totalement

⁵ Cité par CERQUIGLINI, 1995 : 47.

⁶ C'est cette forme que « l'enfant apprend à associer à l'exigence de correction linguistique » (In Jean-Pierre CHEVROT, Isabelle MALDEREZ, 1999 : 104-125).

⁷ In Jean-Pierre CHEVROT, Isabelle MALDEREZ, 1999 : 104-125.

⁸ Selon Evelyne CHARMEUX, le français écrit d'aujourd'hui fonctionne de façon presque purement idéographique, les correspondances phonographiques n'étant qu'une aide secondaire (1975-66).

indépendante des sons de la langue », considérant que seul compte le déchiffrage de la signification⁹. C'est aussi le point de vue de E. CHARMEUX qui constate l'autonomie de fait de l'orthographe par rapport à la prononciation¹⁰. Elle préconise de « faire l'économie de la fameuse concordance entre l'écriture et la prononciation, concordance dont la principale caractéristique est d'être incohérente et même absente. »

1.2.3. Limites de l'autonomie

Cependant certains voient dans cette autonomie revendiquée du code écrit « une confusion entre un lecteur adulte, déjà compétent, et un lecteur qui apprend et doit découvrir la complexité du code graphique » (JAFFRÉ, 1992 : 31). Pour autant cette autonomie, qui veut exclure les liens ou les correspondances entre lettres et sons, n'est jamais totale et, pour LUCCI (1996 : 117), qui donne en exemple les prononciations diverses de *inexact*, *août*..., la difficulté provient en grande partie du fait que la grande variété de la langue orale « ne permet pas de définir un modèle figé de la phonographie du français. » Pour lui, on cherche depuis le début à réduire les écarts entre écriture et prononciation. L'écriture avait pour fonction de s'aligner sur l'oral, alors qu'aujourd'hui, du fait d'une orthographe qui apparaît figée, la seule échappatoire, pour rapprocher l'oral de l'écrit, semble résider dans le changement oral (p118). Alors, plutôt que de défendre cette autonomie, « il vaudrait mieux s'en inquiéter. »

Cette compétence phonographique est donc ce qui permet au locuteur de relier langue orale et langue écrite et inversement, en dépit des imperfections du rapport phonographique et donc de la relative autonomie des langues écrite et orale. En fin de compte on peut dire, avec Béatrice POTHIER (1996 : 12), que l'adulte qui *sait* écrire peut *retrouver* l'oral sous l'écrit, mais que l'enfant qui est en apprentissage ne peut pas, dans bien des cas, *trouver l'écrit* à partir de l'oral. JAFFRÉ estime d'ailleurs que, hormis les idéographistes, les auteurs s'efforcent de tenir compte des relations que l'orthographe entretient avec l'oral, ne serait-ce que par souci des débuts d'apprentissage.

1.3. LANGUE = LANGUE DE L'ETAT

Si la langue est un outil de communication partagé, Pierre ENCREVÉ considère que dans l'opinion courante la langue est liée à l'État (2007 : 144). Voici un aperçu historique montrant que son propos a des bases bien établies.

1.3.1. La prise en mains

La langue créée par les conseillers de Charles le Chauve (823-877) aurait pu disparaître ou évoluer autrement. Mais Renée BALIBAR considère qu'elle possède en réalité la continuité de l'institution, adossée à la continuité de l'État national français, continuité « à laquelle en retour elle a apporté une puissante contribution » (1985 : 412).

La décision de François Ier d'instituer le français comme seule langue de l'administration (en lieu et place du latin), par l'Ordonnance de Villers-Cotterets en 1539, ouvrit la voie à une institutionnalisation de l'objet orthographique par les services royaux.

1.3.2. L'organisation

La création de l'Académie par Richelieu un siècle plus tard, en 1635, signa l'appropriation de la formalisation de la langue par l'État, avec une mission inchangée depuis l'origine : « donner des règles certaines à notre langue, la maintenir en pureté, lui garder toujours

⁹ In *L'orthographe dans son contexte socio-linguistique*, Langue française N° 20, 1973 : 83.

¹⁰ Cité par JP. JAFFRÉ, 1992 : 30.

capacité de traiter avec exactitude tous arts et toutes sciences, et assurer ainsi les caractères qui lui confèrent l'universalité » (Maurice DRUON, *Note préliminaire* aux statuts de l'Académie, 1995). L'Académie ayant *arrêté* la langue, il lui restait ensuite à contrôler le changement (COLLINOT et *all.*, 1999 : 90). Nous verrons que cette idée d'Académie est également ancrée chez les Bretons quand ils parlent de leur langue aujourd'hui.

1.3.3. La langue, outil de la puissance

À la Révolution, il s'agissait de « faire accéder par la langue les individus sujets au statut de citoyen » et cette uniformisation (assurée par les grammaires et les dictionnaires, etc.) allait de pair « avec l'unification dans d'autres domaines de la vie publique » (système décimal des poids et mesures, découpages du pays en départements...) (COLLINOT et *all.*, 1999-18).

En 1832, c'est par décret que le Pouvoir conditionne l'accès aux emplois publics à la connaissance de l'orthographe. Cinquante ans plus tard, les lois Jules FERRY, en rendant l'enseignement primaire public gratuit (1881) et l'instruction obligatoire (1882), aboutissent à la scolarisation de fait de tous les enfants français ou presque, à leur alphabétisation et à leur francisation massive (l'enseignement en langue régionale étant interdit). Et il n'est pas jusque la Loi JOSPIN de 1989 qui n'affirme dans son article 1^{er} que « L'éducation est la première priorité nationale. »

On voit que la langue est un objet du pouvoir politique. Et elle est sous le contrôle des politiques « dans la mesure où l'école est de façon complexe mais réelle un appareil politique » (COLLINOT, 1999). Pour Renée BALIBAR, à l'échelle européenne même, le pouvoir linguistique a été constamment un aspect essentiel du pouvoir tout court (1985 : 410).

1.3.4. La méfiance républicaine

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après avoir eu un destin largement étendu sur la planète, et jusque dans les cercles de pouvoir européens, africains ou autres, le français d'aujourd'hui semble marquer le pas en termes d'extension de sa zone d'influence, qui diminue régulièrement, souvent au bénéfice de l'anglais américain.

Mais le trait le plus significatif peut-être est la méfiance que l'État manifeste encore à l'égard des langues régionales, qu'il tolère bien davantage qu'il ne protège et développe. Comme si le renouveau de ces langues pouvait affaiblir le français, entraîner une partition territoriale ou faire apparaître toute autre menace qui pourrait surgir de ce patrimoine immatériel en danger de disparition. Pourtant, si l'on en croit le Ministre Luc CHATEL, qui a demandé une enquête sur le sujet, « notre république ne craint pas les langues régionales, bien au contraire », ne manquant pas d'ajouter aussitôt qu'« elle n'oublie pas que sa langue est le français, fondement de la vie commune. » (*Le Figaro*, 31 octobre 2011).

1.4. L'ATTACHEMENT À L'ORTHOGRAPHE

1.4.1. Aux origines

Depuis le milieu du XVI^e siècle, l'introduction du français s'est surtout faite par voie graphique dans les provinces « où le peuple a suivi la prononciation orthographique des clercs » (BRUN¹¹, 1935) car, selon VANON¹², le peuple n'est pas le maître de l'écriture

¹¹ *Idem.* (BRUN parle de la langue d'oc plus précisément, mais on peut légitimement étendre à d'autres langues régionales, même si c'est à des degrés divers).

¹² Cité par Nina CATCHA, 1978 : 3.

comme de la parole. Cet avis est confirmé par Nina CATCHAT pour qui, en règle générale, les responsables de notre orthographe sont d'abord les écrivains et les juristes (1978 : 71).

Mais on fait remonter l'attachement massif des Français à leur orthographe au début de l'école de la République avec les lois Jules FERRY des années 1880. Ce qui était l'apanage d'une certaine élite devenait tout-à-coup accessible au plus grand nombre : l'orthographe devenait pour un peu au moins l'affaire de chacun. Or, il faut bien considérer que la France, dans son ensemble, était, au XIX^e siècle, en déficit de tradition orale, une bonne partie de la population parlant un dialecte différent (basque, breton, occitan...) ! La langue écrite prend donc une importance particulière dans ce contexte, et « la connaissance de l'orthographe prend un caractère prestigieux » (OZOUF & FURET, 1977). Les demi-lettres ou nouveaux lettres, au rang desquels il faut compter les instituteurs, « ont essayé d'oraliser des mots (...) qu'ils n'avaient jamais entendu prononcer » auparavant (BLANCHE et *all.* 1978).

La République s'imaginait que la langue écrite, considérée comme instrument de l'unité de la Nation, devait avoir des graphies soumises à un code unique. Par la suite, ce sont les couches populaires et les instituteurs qui allaient devenir « les plus ardents défenseurs de l'orthographe obligatoire, hostiles même paradoxalement aux projets de simplification qui dévalueraient leur conquête » (BALIBAR, 1985 : 264-265).

La langue orale, par le jeu infini de l'influence de l'écrit sur la prononciation (effet BUBEN), est donc marquée considérablement par la langue écrite. La déviation par rapport au standard écrit est donc pour le moins freinée, d'autant que, constate TRITTER, la prononciation situe socialement l'individu et le marque souvent péjorativement. En conséquence, « pour accéder à un statut social élevé, il faut adopter, qu'on le veuille ou non, une prononciation standard qui est celle des médias » (TRITTER, 2003 : 129), qui ajoute que, « au chapitre des originalités de prononciation, seule résiste bien une prononciation étrangère », signifiant ainsi que les originalités internes se voient petit à petit régularisées et standardisées.

1.4.2. La langue de l'école : une langue écrite

Devenant populaire et totalisante, l'école change de nature et exige le changement de valeurs et de normes que requiert toute éducation (PROST¹³). Sur ce point, on note qu'il est de bon ton de fustiger la grammaire ancienne prescriptive, mais, pour Olivier SOUTET, il n'est pas sûr que le souci d'objectivité absolue [qui caractérise la linguistique moderne] soit tenable et conforme à la nécessaire régulation sociale de la langue » (1995 : 27-28). Le débat est bien sûr possible quant à la justification des choix opérés dans ce domaine par tous les acteurs en présence, mais quoi qu'il en soit, « le français scolaire est une langue écrite », s'opposant ainsi aux pratiques orales spontanées des élèves (COLLINOT et *all.*, *opus cit.*, p51).

Renée BALIBAR qualifie de *français fictif* ce « français de référence que les grammaires scolaires et les textes littéraires instrumentalisent peu à peu » (1985 : 27). On parle alors de langue de l'école, ce qui implique que l'école a une langue, sa langue (idem, p28). Ce à quoi on peut ajouter, on l'oublie peut-être, que l'écrit n'est pas le seul domaine où la norme s'impose : on fait la classe avec de l'oral, très normé, qui n'est pas l'oral de la spontanéité (COLLINOT et *all.*, *opus cit.*, p97). Le sentiment de l'unité de la langue induit qu'elle doive s'écrire aussi d'une façon unifiée. Ce constat est partagé par Nina CATCHAT, pour qui « c'est surtout le XIX^e siècle qui a, par la diffusion massive d'éditions modernisées, nivélées,

¹³ In BALIBAR, 1985 : 408.

contribué à répandre cette idée dogmatique et stérilisante d'une orthographe éternelle et, par conséquent, immuable » (1978 : 46).

1.4.3. Le Certificat d'Études

L'instauration du Certificat d'Études Primaires Élémentaires est certainement un élément important de ce qu'on pourrait qualifier d'« addiction orthographique ». L'idée en revient à Victor DURUY qui le créa en 1866. Il fut institutionnalisé par Jules FERRY dans le cadre de la loi du 28 Mars 1882. Ce diplôme sanctionnait sept années d'études élémentaires et permettait dès son origine l'accès aux professions prestigieuses de la fonction publique : employés des Postes, instituteurs, employés divers de l'État et des Collectivités territoriales. L'orthographe y avait une place de choix et était évaluée au moyen de la dictée.

1.4.4. La dictée

La dictée était un élément fondamental de la didactique de l'orthographe. Par zèle pédagogique sans doute, les maîtres ont-ils prononcé les consonnes finales ou les liaisons, dans le but de « ne pas tendre de pièges aux élèves » (SEGUY, 1978) ou pour « mieux inculquer l'orthographe aux enfants » (DAUZAT, 1950). TRITTER, quant à lui, va jusqu'à dire que l'école de Jules FERRY avait « hypertrophié » les liaisons.

À la fin du XX^e siècle, alors que l'efficacité de la dictée était contestée au sein même de l'institution scolaire, Bernard PIVOT la remit à l'honneur en instituant en 1985 « Le championnat de France d'orthographe » plus connu sous le nom de « *La dictée de PIVOT* ». Ce concept évolua même en Championnat du monde, qui se déclina en *Dictée des Amériques* et en *Dictée d'Afrique*¹⁴, cette dernière épreuve sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Il y a donc des maîtres dans la science orthographique, dont je n'irai pas jusqu'à dire, comme on le colporte parfois, qu'elle est la science des ânes¹⁵. Aujourd'hui cependant, la *Dictée de Pivot* est en perte d'audience.

1.4.5. La faute d'orthographe

Selon FREY, du point de vue normatif, l'incorrect, ce qui transgresse la norme collective, est qualifiée de **faute**, alors que du point de vue fonctionnel, c'est ce qui n'est pas adéquat à une fonction, et FREY parle alors de **déficit** (1929-18). PELCHAT¹⁶ quant à lui utilise le mot **maldonne**. « Les maldonnes sont à prendre en compte comme une étape tout à fait normale du processus d'apprentissage. »

Quoi qu'il en soit, dans l'opinion générale, le concept de la dictée est étroitement lié au terme de **faute** lui-même, par opposition à **erreur**, qui conviendrait sans doute mieux ici. Ce terme de **faute** est révélateur d'une conception moralisante de la question orthographique. Elle en réfère au sacré. L'orthographe du français, langue officielle de la Nation, a quelque chose de sacré que nul ne peut bafouer sans frôler le sacrilège. Il faut donc voir la faute comme une « erreur inacceptable. » Depuis 1740, selon CERQUIGLINI, l'orthographe française n'a pas évolué selon l'usage mais par décision de l'Académie, fait qui a entraîné le rejet des usages variants et induit le concept de **faute** (1995 : 61).

¹⁴ Ces *Dictées* en tant que telles ont disparu depuis (la *Dictée d'Afrique* en 2008 et la *Dictée des Amériques* en 2010) mais des variantes de moindre ampleur subsistent.

¹⁵ P. ENCREVÉ rapporte l'histoire d'un professeur de la Sorbonne qui disait à ses étudiants de ne pas trop s'inquiéter des erreurs laissées dans leurs thèses : « Laissez, laissez, ne les corrigez surtout pas : ça fera quelque chose à dire aux ânes du jury ! » (ENCREVÉ et *all.*, 2007 : 108).

¹⁶ Cité par JAFFRÉ, 1992 : 67.

Mais LUCCI considère que « les erreurs des usagers constituent une dynamique d'un type particulier qu'on peut qualifier d'« individuelle » ou paradoxalement de « bloquée » (1996 : 113). A contrario, on peut dire qu'une évolution linguistique est une erreur qui a réussi !

S'il existe des tolérances orthographiques, plus qu'on en croit parfois, on peut se demander pourquoi les maîtres n'ont pas défendu la possibilité d'y avoir recours plus largement, « pour simplifier la vie de leurs malheureux élèves ». Est-ce par ce que l'orthographe grammaticale, avec ses complications, est ce qui les distingue le plus de leurs élèves » ? (ENCREVÉ et *all.*, 2007 : 127).

1.5. LA MENTALITÉ ORTHOGRAPHIQUE DES FRANÇAIS

CERQUIGLINI a résumé en une phrase le passage à l'irrationnel qualifiant la relation des usagers à leur orthographe : « l'usage devient norme et la norme valeur » (1995 : 60). Dans son enquête sur la *mentalité orthographique* des Français¹⁷, Yves NAZÉ avait défini un certain nombre de traits caractérisant celle-ci. Considérant que leur langue est belle et se faisant une image valorisée de l'orthographe, les Français auraient acquis une mentalité orthographique basée sur l'assimilation orthographe-langue. Ils considèrent que l'orthographe, véritable patrimoine culturel, est source de plaisir et qu'elle contribue à la formation de l'esprit¹⁸.

Cette conception particulière de l'orthographe expliquerait le succès de librairie du BLED¹⁹, réédité régulièrement depuis 1947 ainsi que la difficulté à proposer le moindre changement. Cette mentalité particulière toucherait donc à plusieurs aspects de la langue écrite et à ses rapports avec l'oral. C'est ce que nous allons chercher à voir ici.

1.5.1. Le désir de simplifier

Si le désir de simplifier l'orthographe se heurte aujourd'hui à des habitudes bien ancrées, il fut ressenti avec plus d'acuité peut-être lorsqu'il s'agissait de faire accéder les femmes à la lecture, notamment aux textes de l'Écriture, et sans obstacle inutile, cela dès le XVI^e siècle. La revendication devient même sociale, s'étendant aux artisans et aux boutiquiers. Les Précieuses, plus tard, dans leur volonté de s'affranchir de la suprématie masculine, montrèrent à l'écrit une certaine indépendance qui se traduisit par des simplifications conservées depuis (*savoir* au lieu de *sçavoir*, *auteur* au lieu de *autheur*) (CERQUIGLINI, 1995 : 99-104).

1.5.2. La variation et la norme

La langue officielle écrite, la langue normée, ne représente pas toute la langue et il existe des domaines où la variation s'exerce (BALIBAR, 1985 : 176). Mais il est des domaines où la norme s'impose, notamment aux écrivains. C'est ce qui se produisit au XIX^e siècle, quand l'État exigea d'eux de repenser les effets de style en fonction de la nouvelle grammaire élémentaire dans le cadre du monolinguisme conventionnel (*op. cit.* : 251).

1.5.3. Importance de l'écrit et effet Buben

Pierre ENCREVÉ constate que les citoyens ont du mal à penser « que leur langue leur appartient et qu'ils peuvent agir collectivement sur elle sans que le pouvoir s'en mêle ». Il ajoute que c'est ce qu'ils font pourtant continuellement « en empruntant des mots d'origine

¹⁷ Revue *Le Français aujourd'hui*, N° 50, 1980.

¹⁸ Cette dernière idée est battue en brèche par JAFFRÉ (1992 : 133) qui regrette « qu'un attachement passionnel à l'orthographe finisse par occulter la capacité à raisonner. »

¹⁹ Edouard BLED, *BLED : orthographe, grammaire, conjugaison*, Hachette Education, Paris, 2007.

étrangère, en bousculant l'orthographe normative, sans demander d'autorisation » (ENCREVÉ, 2007 : 144).

On peut cependant se demander si cette liberté prise malgré tout n'est pas, par ailleurs, battue en brèche par l'effet BUBEN, c'est-à-dire par l'influence que l'écrit exerce sur la prononciation. Pour BUBEN (1935), l'influence de la forme écrite se fait moins sentir dans la langue populaire. Mais la prégnance de l'écrit à tous les niveaux de la société contemporaine change la donne. Pierre ENCREVÉ considère que l'écrit a aujourd'hui une importance considérable, « plus grande que ce qu'on aurait pu l'imaginer il y a quelques décades ». On peut encore entendre, même sur France-Culture, « ils arguent » au lieu de « ils arguent » : il semble s'agir là de mots peu utilisés à l'oral, alors que l'effet BUBEN était maximal dans une période où la langue était imparfaitement connue et que l'on y accédait directement et massivement par l'écrit (d'où rétablissement de consonnes finales dans des mots comme *ours*, *os*, *tiroir*, ou internes dans *dompteur*, *exact*, *ajuster*, *bastonnade*, *destruction*, etc., phénomène daté qui relève souvent aujourd'hui de la variation²⁰).

Car d'une manière générale, les chercheurs considèrent qu'en situation de choix, lorsqu'ils sont confrontés à plusieurs variantes orales, les locuteurs/lecteurs sélectionnent celle qui correspond le mieux à la séquence des lettres. Ils évitent aussi massivement les variantes non standard lors de la lecture à haute voix (LUCCI²¹, 1983). Mais en dépit d'une variation qui reste importante, on peut considérer que l'unification relative de la langue commune par l'enseignement et les médias a abouti au fait qu'aujourd'hui le français se parle et s'écrit plus et mieux que jamais en moyenne nationale (ENCREVÉ, *op. cit.* : 25-26).

1.5.4. Un exemple : la réforme de 1990

L'idée même de réforme aurait émergé dès lors que l'orthographe eut connu une sorte de stabilité, donc une norme, grâce aux ouvrages de référence tels les dictionnaires (POTHIER, 1996 : 16). La réforme publiée au JO de Décembre 1990 a touché 2000 mots. Elle ne concerne pas l'orthographe grammaticale mais l'orthographe d'usage. Son but était la réduction des exceptions et anomalies (ex. le pluriel des mots composés) et l'augmentation de la cohérence du système.

Cependant cette réforme reste assez marginale (touchant un mot par page en moyenne), et d'aucuns demandent qu'elle soit reprise et étendue, considérant que « le coût d'apprentissage de l'orthographe française, en temps et en efforts, est en effet très élevé, pour des résultats médiocres : en conséquence, le maintien en l'état de la norme rend la maîtrise de la langue écrite inaccessible à beaucoup d'utilisateurs, francophones ou étrangers²² ».

1.5.5. Le premier pas

Antoine FETET, maître formateur, défend l'idée de la simplification orthographique. Pour cela il suffirait d'une prise de conscience. C'est à qui fera le premier pas, étant donné que « les enseignants attendent un changement de la part des éditeurs, qui eux-mêmes espèrent une orientation sans équivoque du Ministère et une demande forte... des enseignants » (*Le Café pédagogique*, N° 124, 22 Sept. 2011 : 1).

²⁰ CERQUIGLINI situe après 1630 la prononciation *tels qu'ils sont écrits* des mots savants nouveaux et des termes médiévaux repris (1995 : 89).

²¹ In Jean-Pierre CHEVROT, Isabelle MALDEREZ, 1999 : 104-125.

²² Antoine FETET, *Le Café pédagogique*, Mensuel, N° 124, 22 Sept. 2011 : 1.

C'est l'école qu'Yves NAZÉ rend responsable de cet amour *excessif* et *suspect* pour l'orthographe, et il considère en conséquence que, pour peu que les enseignants puissent s'en défaire, c'est le lieu où « commencera à mourir le mythe ». Y a-t-il péril en la demeure pour autant ? On peut changer la graphie d'une langue sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de cette langue, ce qu'ont réalisé les Turcs par exemple, qui ont « complètement modifié leur système d'écriture sans modifier la structure intrinsèque de leur langue » (POTHIER, 1996 : 12). Alors, les enseignants sont ou seront-ils de l'avis de Nina CATCHA, pour qui un pédagogue²³ « devrait éviter de professer une chose absurde », la résignation étant pour elle tout aussi condamnable que la révolte totale ? La réponse est-elle ailleurs ?

1.5.6. Une (*r*)évolution inattendue ?

Aujourd'hui, la diversité et l'évolution rapide du français sont perçus soit comme menaçants, soit comme source de renouveau et d'enrichissement (COLLINOT et *all.*, *op. cit.* : 94-95). Ainsi peut-on voir respectivement les « fautes » et les « créations » de la francophonie. Pour WYNANTS (1998), l'État « a perdu une grande part de sa légitimité dans le domaine de la langue » ; elle considère que l'orthographe aujourd'hui n'est plus un principe d'unité mais d'hétérogénéité. La graphie d'aujourd'hui peut-elle être encore considérée comme « une sur-norme de l'oral²⁴ » ? Il est difficile de répondre, tant les évolutions semblent rapides.

Si l'on considère la langue comme un outil, un minimum de standardisation semble nécessaire. La variation en effet peut avoir droit de cité tant que l'intercompréhension²⁵ est assurée. Dans le cas contraire, il faut bien qu'une évolution se fasse, dans un sens ou dans l'autre. Ce sont souvent les formes minoritaires qui cèdent le pas aux autres. Cela est vrai à l'oral, cela est aussi vrai à l'écrit. Le besoin de clarté, né sans doute des nécessités ressenties par l'administration royale lors de l'établissement de baux, de traités et de documents divers, aboutit à une réflexion sur le degré de précision sémantique de la langue et à la façon de l'assurer au mieux. Quand bien même l'oral laisserait planer un doute, l'écrit est à même d'apporter la précision manquante. Si la distinction des homonymes comme **cuisseau de veau** et **cuissot de chevreuil**, qui plaisait tant à Prosper MERIMEE (dictée de 1857 à Napoléon III) nous semble aujourd'hui hors de propos, sans doute une graphie moderne devra-t-elle tenir compte aussi de ces impératifs de clarté, même si les bases peuvent être sensiblement différentes.

Quoi qu'il en soit, l'apparition des nouveaux moyens de communications, faciles et rapides (le coût n'étant pas neutre en la matière), entraîne la simplification de l'écrit par compactage et par souci de faire passer le fond avant la forme, au détriment de l'orthographe scolaire. À tel point qu'il semble à B. WYNANTS qu'il y ait deux approches maintenant en concurrence : l'orthographe officielle du français, aux mains de l'Institution (école, Académie, organismes publics et administratifs) et l'orthographe usuelle, notamment chez les jeunes, qui s'affranchissent des codes anciens. FAVEREAU, quant à lui, se demande si cette pure et simple technique qu'est l'orthographe ne sera pas bientôt l'affaire des seules machines et autres correcteurs automatiques qui libéreront les esprits, ou du moins laisseront du temps à l'individu pour apprendre à réaliser autre chose plus utile pour lui (1997 : 13). Cela veut-il dire que le désir obscur du mieux-dire, selon la formule de GILLIERON, n'a pour autant plus cours ?

²³ In JP JAFFRÉ, 1992 :118.

²⁴ GUEUNIER et *all.* 1978, HOUDEBINE, 1985, in Jean-Pierre CHEVROT, Isabelle MALDEREZ, 1999 : 104-125.

²⁵ « Le facteur principal qui rend une règle critique est l'échec communicatif. » (KLEIN, 1989, cité par MARTINEZ, 1996 : 33).

CONCLUSION

Si l'on résume ce qui caractérise le français dans la relation langue orale-langue écrite, on peut retenir certains éléments spécifiques :

1. Une situation fluctuante à l'origine
2. Une prise de contrôle du Pouvoir
3. Le rôle multiplicateur et réducteur de la technique
4. Le sentiment de maturité linguistique
5. Le désir nationaliste d'universalité
6. La scolarisation massive
7. Une langue officielle essentiellement écrite
8. La marque du contexte socio-linguistique

Or c'est adossé aux pratiques langagières et orthographiques des francophones que se situe le breton contemporain, dans un contexte peu favorable, compte-tenu de la diminution drastique des locuteurs anciens, les plus nombreux. Comment la langue bretonne reproduit-elle un développement analogue à celui du français, c'est ce que nous allons voir maintenant.

2. ÉVOLUTION DE L'ORTHOGRAPHE BRETONNE

2.1. BRETON ET FRANÇAIS : SIMILARITÉ DES TRAMES MÉTALINGUISTIQUES

2.1.1. Le flou des origines

On a dit que les druides refusaient l'écriture, que c'est la raison pour laquelle peu de choses nous ont été transmises par ce moyen pour la connaissance de leur civilisation. Cependant, il est faux de dire que les Gaulois ne connaissaient pas l'écriture (LAMBERT, 1994 : 7), même s'il est exact que les vestiges sont brefs et quasiment inexistant les textes longs.

Pour autant, et pour des raisons historiques souvent liées aux invasions nordiques, les ouvrages en breton qui nous sont parvenus sont peu nombreux, le premier n'apparaissant qu'au XIV^e siècle. L'orthographe utilisée en moyen-breton était relativement unifiée, même si les variantes étaient nombreuses. Cela dépendait comme pour le français des écoles de scribes et de copistes.

LE GONIDEC intervint pour mettre un terme à l'anarchie régnante au début du XIX^e siècle et expurger autant que faire se pouvait les emprunts intempestifs au français. Il est à noter qu'il écrivait souvent avec un lien phonographique marqué, comme ici : « **Likid hô merc'h e ti ur marc'hadour pinvidik** » (*Placez votre fille chez un riche marchand*), où l'on remarque un **d** à **likid** (standard **lakit**), qui correspond à la liaison, et un **k** à **pinvidik** (qui correspond à la prononciation dévoisée de la finale absolue). Il écrivait également **ked** dans : « **Né ked eunn dister dra** » (*Ce n'est pas une mince affaire*) et **ket** dans : « **Setu tud né garann ket** » (*Voici une chose que je n'aime pas*), et « **mad evid an hañv** » (*bon pour l'été*) pour les mêmes raisons. Il écrivait aussi **-ed** en finale des participes passés (« **kared** é **veed** » (*On serait aimé*)), (1850 : 62-74).

Mais l'orthographe resta fluctuante, même après LE GONIDEC²⁶, et l'initiative Gwalarn de 1925 complétée par l'accord de 1941 (création du Peurunvan/*Complètement unifié*) mit du temps à s'imposer et, si c'est pratiquement la seule orthographe utilisée aujourd'hui, c'est parce qu'elle a été imposée par le Rectorat aux filières bilingues en 2009 et que les écrivains ont suivi ce standard. Pour autant, ses quelques points faibles sont encore contestés, d'autant plus qu'on peut en mesurer aujourd'hui les effets contre-productifs dans le domaine de l'oral²⁷.

2.1.2. Le contrôle du Pouvoir

Si la Révolution usa un peu du breton, le besoin d'utiliser la langue écrite devint plus impérieux par la suite. Les évêchés étaient les donneurs d'ordre naturels, pour les besoins des populations concernées. L'intérêt suscité par la culture populaire au cours du XIX^e siècle entraîna certains auteurs à s'intéresser aux dictionnaires. LE GONIDEC fut certainement le plus marquant d'entre eux, même si auparavant Grégoire de ROSTRENEN et d'autres avaient ouvert le chemin. LE GONIDEC s'employa à mettre de l'ordre dans une situation qu'il jugeait trop disparate. Même des Vannetais comme GUYOT-JOMARD ou LE JOUBIOUX déclaraient s'en inspirer, bien qu'assez librement. Quand, fin XIX^e siècle, l'évêché de Vannes ressentit le besoin de donner de la cohérence au breton usuel du diocèse, il confia à deux prêtres fins connaisseurs du breton du Morbihan, GUILLEVIC et LE GOFF, le soin de rédiger leur *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes*, publiée en 1902, qui servit de modèle à celle de Louis LE CLERC pour le trégorrois six ans plus tard.

La concrétisation des efforts des Régionalistes et leur évolution au service d'idées franchement nationalistes cristallisa l'attention sur la langue et sur son unité, symbole de l'unité nationale. Après la création du KLT en 1907, HEMON publia sa *Grammaire* en 1928 pour donner aux écrivains de Gwalarn un outil unifié. Le travail n'ayant pas inclus le vannetais, cela fut fait en 1941 par la création du *Peurunvan*.

Le *Peurunvan* aurait pu obtenir l'assentiment général, mais les conditions de sa naissance (sous l'occupation allemande) et une distance trop grande avec le vannetais qui fit « à la communauté le sacrifice le plus lourd » (Roperzh AR MASON, 1943 : 6), firent que le problème ne fut pas vraiment résolu. *L'orthographe universitaire* du chanoine FALC'HUN (1955), désirant coller davantage à la réalité de la langue, ne fit pas non plus l'unanimité du fait même qu'elle était bicéphale : une orthographe pour le KLT et une autre distincte, pour le vannetais. Cette confusion entraîna le besoin de remettre le travail sur le métier, ce qui fut fait entre 1971 et 1976, avec une unification des graphies « à portée de main » (FAVEREAU, 1992 : VI) mais qui n'aboutit pas, sinon à la création d'une orthographe supplémentaire, *l'Interdialectale* (concrétisée par *Le Breton sans peine* de MORVANNOU, 1975).

Mais ce sont les conditions politiques qui accélèrent la standardisation de l'outil, et sur ce terrain la situation change en Bretagne. *L'Office de la Langue Bretonne*, à statut associatif à l'origine, devint Office public en 2010, rattaché à la Région Bretagne. Ses services de traduction à l'intention des administrations diverses et sa politique de signalisation bilingue imposèrent le choix d'une orthographe qui était naturellement celle de 1941. Ne peut-on voir

²⁶ « Si Souvestre s'est amusé à compléter les textes à l'aide de ce qu'il appelait son Breton littéraire, s'il a retouché, s'il arrangé un mot, il me serait impossible de signer un pareil travail, entièrement étranger à ma manière de faire... » (Lettre de Penguern à La Villemarqué en 1855).

²⁷ Notamment quant à la réalisation des liaisons, au décodage de la longueur des voyelles dans les syllabes accentuées des mots monosyllabiques ou accentués sur la dernière syllabe.

là analogie relative, en termes de conséquences pour le breton, avec ce qu'avait entraîné l'Édit de Villers-Cotterets pour le français ?

2.1.3. Le rôle spécifique de la technique

Le *Catholicon* de Jehan LAGADEUC (1499), dictionnaire trilingue²⁸, premier dictionnaire de français (!), fut d'abord le premier dictionnaire de breton. L'irruption de l'imprimerie, c'est un lieu commun de le dire, entraîna un besoin d'unification, car « la technographie ne s'accommode pas facilement d'une approche variationniste » (SWIGGER, 1997 : 66). Étant donné que le breton n'était pas langue officielle, cette standardisation se fit néanmoins, ne serait-ce que pour la diffusion des ouvrages religieux, le catéchisme notamment, avec une orthographe unifiée dans un premier temps autour des évêchés au XIX^e siècle.

Aujourd'hui, la présence de moyens techniques plus réactifs, permis par l'informatique, est sans doute à même de donner plus de souplesse au dispositif standardisé. On peut sûrement faire l'économie de plusieurs sous-standards, qui n'apportent pas grand chose à la langue elle-même. L'existence des dictionnaires en ligne et des correcteurs d'orthographe intégrés peut entraîner une uniformisation générale. Elle peut aussi permettre un changement rapide de standard, ou plutôt une modification significative du standard majoritaire, suffisante pour entraîner l'inutilité des autres par assentiment général.

2.1.4. Le sentiment de maturité linguistique

C'est avec autorité que Roparz HEMON considère la stabilité orthographique comme un moyen pour le breton de retrouver son autonomie : « Il sera montré à tous que nous vivons dans une Bretagne nouvelle, dirigée par des adultes et capables de tenir la maison. Nous ne sommes pas des enfants. Le problème nauséabond qui empoisonna la vie de la langue pendant un siècle au moins, celui de l'orthographe résolu par Gwalarn depuis 1925, ne sera plus remis en cause (...). Que cela vous plaise ou non, cette querelle est terminée²⁹ ». Il s'agissait bien pour Gwalarn de défendre et d'illustrer la langue bretonne.

La multiplication de mots nouveaux fut entreprise dès le XIX^e siècle, mais il est incontestable que la création des écoles Diwan (1977) entraîna un travail considérable de création de termes et de mise en ordre de la langue, pour satisfaire aux besoins élémentaires de l'enseignement. L'édition du dictionnaire monolingue breton de AN HERE en 1995 rendit palpable cet effort et témoigne de la cohérence du projet.

2.1.5. Langue unifiée et désir nationaliste d'universalité

Les efforts de reconstruction du breton qui ont pris de l'ampleur au XIX^e siècle avec LA VILLEMARQUÉ, LE GONIDEC notamment, puis avec TROUDE, VALLÉE, MORDIERN, ont trouvé une sorte d'aboutissement idéologique dans la création de Gwalarn et par le rôle joué par Roparz HEMON. Avec HEMON en effet apparaît nettement l'idée que la langue écrite doit être codifiée et imposée dans toute sa rigueur. C'est ainsi qu'il écrit en 1937 : « C'est perdre son temps, son argent et peut-être la langue, que de chercher à changer quoi que ce soit dans l'orthographe. L'orthographe d'une langue unifiée doit rester comme elle est,

²⁸ Imprimé à Tréguier, ce dictionnaire mentionnait latin, français et breton.

²⁹ « Diskouezet e vo d'an holl emaomp o vevañ en eur Vreizh nevez, renet gant tud en oad, ha barrek da zerc 'hel an ti. N'omp ket bugale. Ar gudenn flaerius a gontamme buhez hor yezh e-pad eur c'hantved da vihanañ, kudenn ar reizhskrivadur dirouestlet-kaer gant Gwalarn abaoe 1925, ne vo mui rouestlet adarre (...). Pe e plij deoc'h pe ne blij ket, echu eo an tabut. » (Arvor, 1941).

sans le moindre changement, tout le long de ce siècle au moins. Alors il sera temps de l'améliorer³⁰ ».

Ce point de vue est partagé par d'autres, même si les aboutissants laissent à désirer. Ainsi que l'écrivait FOUÉRÉ en 1959 (*Hor Yezh* 28-18) « une unification est nécessaire. L'essentiel est qu'elle existe. (...). Ce qu'il nous fallait, c'était une orthographe fixée une fois pour toutes : qu'elle soit bonne ou mauvaise aux yeux des uns et des autres n'importait en réalité que fort peu. » Le point de vue de Fransez KERVELLA tient de cette même conception normative. Alors que *Gwalarn* venait de mettre en règle le breton dit littéraire, KERVELLA n'hésite pas à fustiger ceux qui ne se plient pas à ce nouveau cadre, arguant du fait que le besoin de publier des livres (autant pour les adultes que pour les scolaires) demande une certaine unité orthographique : « Il est temps enfin qu'une poignée d'esprits obtus comprenne cela, mais cela a été dit et si souvent que je ne crois guère qu'il serve à quelque chose de le redire³¹ ».

On ne peut comparer la tentation « d'universalité » du breton à l'ambition démesurée des Lumières et de la Révolution Française, et celle de l'universalité de la langue française et de sa clarté, chères à RIVAROL. Il n'est pas interdit de penser pourtant qu'un ouvrage en breton ait notoriété planétaire. En attendant, et plus prosaïquement, le breton se développe dans le cadre régional, avec chez certains l'ambition de se développer et de s'ancrer aussi dans la zone historiquement gallèse (par le biais de la signalisation bilingue au moins). Il est vrai que la diaspora bretonnante ou d'ascendance bretonnante est répartie dans les cinq départements comme à l'extérieur de ce cadre, en France ou ailleurs. L'Internet permet à propos des liens inimaginables il y a peu, sur toute la surface du globe, sous forme d'écrits le plus souvent, une nouvelle manière de vivre l'universalité : être sur le marché de la toile mondiale !

2.1.6. La scolarisation massive

Il est exagéré de parler de scolarisation massive à propos du breton. Nous sommes loin du contexte des années 1880, lorsque Jules FERRY fit voter ses lois qui aboutirent à la scolarisation et à la francisation de tous les Français. Avec ses 14 156 élèves à la rentrée³² 2011, en progression de 5,9%, les filières bilingues ne regroupent que quelques pour cent des élèves de Bretagne. Mais il s'agit cependant d'une scolarisation massive dans le sens où les filières bilingues ont un poids économique non négligeable, avec 400 lieux d'enseignement (classes...) et environ 720 enseignants. L'Éducation Nationale y consacre 23 millions d'euros, la Région Bretagne 2,5 millions, sans compter les départements (BROUDIC, 2010 : 17). Il s'agit aussi de scolarisation « massive » dans l'esprit de l'administration, qui, après vingt années de flottement, a décidé de produire des ouvrages normalisés pour les filières bilingues par l'intermédiaire de TES, maison d'édition adossée au CRDP³³ (1996), de publier des programmes pour ces filières (2008), d'imposer une seule orthographe aux maîtres (2009).

2.1.7. Une langue écrite

Si le français scolaire a été et est encore pour une large part une langue écrite, le breton n'échappe pas à ce trait, quand bien même les circonstances et le contexte sont fort différents.

³⁰ « *Klask kemma eun dra bennak en doare-skriva a zo koll amzer, koll arc'hant, ha marteze koll ar yez. Doare-skriva ar yez unvan a dle chom evel m'emañ, hep an distera kemm, a-hed ar c'hantved-mañ da vihana. Neuze e vo poent gwellaat?* » (Roparz HEMON, *Gwalarn*, 1937 : 85 : 59).

³¹ « *Poent eo erfin d'un nebeud leueioù aheurtet kompreñ kement-se, hogen kement ez eus bet lavaret ha ken alies ma ne gredan ket e talvezfe un dra bennak lavarout ur wech muioc'h* » (Fransez KERVELLA, 1993 : 46).

³² Chiffres de l'Office Public de la langue bretonne.

³³ TES : Ti Embann ar Skolioù. CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique.

Le français était une langue en expansion depuis la Révolution, alors que le breton est en déclin depuis la Grande Guerre, et en déclin accéléré depuis les années 1950.

Le caractère essentiellement écrit du breton moderne n'a pas échappé à plusieurs auteurs, comme FALC'HUN, LE MERCIER, CORBEL ou TRICOIRE, sensibilisés d'autant au lien phonographique. Leur point de vue est résumé dans l'avis de H. POISSON, cité par Mona BOUZEC-CASSAGNOU et Dominik BOSSÉ (2002 : 6) : « La prononciation d'une langue se transmet en général de génération en génération, par le parler environnant. Les conventions orthographiques n'ont alors qu'une importance limitée ; ce n'est pas le cas pour la langue bretonne au cours de ce siècle, car elle se transmet notoirement par l'écrit. (...) L'orthographe influe donc fortement sur la prononciation et transforme à sa façon le son même des phrases. » En effet, imagine-t-on aujourd'hui ne pas écrire les mutations ? Or cela était le cas avant le Père MAUNOIR (milieu du XVII^e siècle), quand l'écrit avait peu de place et que la langue orale était prépondérante. Les choses se sont inversées.

Ainsi donc, faire comme si l'écrit n'avait pas la première place en breton moderne, et négliger l'influence qu'il exerce sur la prononciation de par l'effet BUBEN, c'est tout simplement un déni de réalité à partir duquel la qualité du breton fait déjà les frais³⁴. Si l'effet BUBEN se fait peut-être moins sentir aujourd'hui en français, quand tout le monde parle la langue ou presque, le breton en est encore au stade où il est langue étrangère à la plupart des locuteurs, y compris bretonnants de naissance qui ignorent souvent les formes dialectales de leurs voisins.

Un signe révélateur de l'envie des Bretons de donner le statut de langue écrite au peuple : la *Skrivadeg*³⁵, ou dictée collective, calque parfait de la *Dictée de PIVOT*. Cela est d'autant plus frappant que les règles d'un breton standard ne sont pas clairement et consensuellement définies. Par exemple, les animateurs de ces séances collectives de dictée ne connaissent pas forcément les quatre règles de base de la prononciation du breton, dont la règle des liaisons et celle de la prononciation de la consonne en finale absolue. Quant aux volontaires qui veulent mesurer leurs connaissances, il y a fort à parier qu'ils les connaissent encore moins. Tout cela fait le lit de l'influence du français, la langue maternelle de la plupart des acteurs. Pour autant, on comprend l'envie des Bretons de s'approprier leur langue, à l'oral comme à l'écrit, rien que de légitime. Mais il est à craindre qu'on mette ici la charrue avant les bœufs, car où se trouve le breton, dans la forêt des parlers locaux ?

2.1.8. Le contexte socio-linguistique

Lorsque la République imposa l'instruction obligatoire, qui fit que les familles confièrent massivement leurs enfants à l'école, une majorité de Français ne parlaient pas encore la langue officielle. Les langues régionales et dialectes romans qui étaient encore employés furent tout simplement interdits dans l'enceinte de l'école. On connaît les méthodes et les

³⁴ Cf. LE RUYET, 2009.

³⁵ Evénement imaginé en 1997 par Emglev Bro an Oriant. Fait symptomatique, le Musée de l'École de Botoha a organisé une *skrivadeg* le 29 octobre 2011, mais au porte-plume (et à l'encre violette sans doute), ce qui montre bien le caractère nostalgique de ce rituel. Cette nostalgie se rapporte évidemment au français, du temps de sa gloire scolaire, gloire que l'on aimerait sans doute donner aussi au breton en utilisant les mêmes moyens.

résultats de ce traitement (interdits, « symbole³⁶ », délation). La langue de l'école était donc une langue souvent étrangère à celle de la maison.

En ce qui concerne le breton aujourd'hui, nous sommes dans une situation analogue : une proportion infime des élèves des filières bilingues a le breton comme langue de la famille, ou un parent au moins le pratiquant activement avec les enfants : le breton est la langue de l'école.

Le breton est donc une langue étrangère pour les élèves, mais aussi pour les maîtres, ce qui pose des problèmes redoutables en termes de qualité de la langue transmise³⁷. C'est d'ailleurs sur la base de cette réalité que devrait sans doute être reconstruit totalement l'enseignement du breton et, de même qu'on parle de FLE *français langue étrangère*, devrait-on parler uniquement, dans la phase actuelle des filières bilingues, de BLE, *breton langue étrangère*, concept qui exigerait une pédagogie spécifique !

2.2. TENDANCES ACTUELLES

2.2.1. Désir partagé d'une orthographe unifiée

L'idée d'une orthographe unifiée est un sentiment largement partagé, sinon unanime. Les moyens d'y parvenir, ou les moyens de coller au plus près de la réalité linguistique, peuvent pour autant diverger. Si certains vont au plus court, peut-être parce que leur vrai souci est ailleurs, d'autres, plus sensibles au rôle et à l'influence de l'orthographe sur la qualité de la langue ainsi que sur son rôle fédérateur, développent un point de vue différent. C'est ainsi que Steve HEWITT considère que l'orthographe doit exprimer au mieux le système phonétique de la langue. Il considère qu'il est erroné de dire que langue écrite et langue parlée ne peuvent pas ou ne doivent pas coïncider. C'est ainsi qu'il considère que « les conventions orthographiques capables d'interprétations variables selon les dialectes sont d'une importance capitale ». FAVEREAU (1996) de son côté pense que les diverses normes orthographiques du breton sont « restées bien en deçà d'une prise en compte souhaitable des particularismes du terroir. »

Pour autant, les dialectes et les localismes sont dans une situation paradoxale aujourd'hui. Sans doute leur importance est-elle bien secondaire, compte-tenu de l'état précaire de la langue, qui devrait être fédérative de ce point de vue. Mais ils sont présents sur toutes les radios et jusque dans l'écrit (**sportchoù*, **henchoù*, **aveit* au lieu des standards **hentoù**, **sportoù**, **avid**). Il n'est pas interdit de penser cependant que la transmission de cette langue peut prendre en compte ses caractères généraux, tout en donnant une place légitime à une diversité mesurée.

2.2.2. Sur le terrain : la langue aux prises avec l'écrit

³⁶ Le « symbole » était un objet que le maître donnait à l'élève surpris par lui à parler breton à l'école, à charge pour cet élève de trouver un camarade à qui confier l'objet. L'élève en possession du symbole en fin de journée était puni à l'école...et le plus souvent aussi à la maison. Les symboles étaient divers, selon les écoles ou les maîtres (boîte en fer, clé à sardines, sabot de bois...). Il y avait aussi le « laver de bouche » par la maîtresse, considérant sans doute qu'il était sale de parler autre chose que le français ! Ces initiatives efficaces ont été transposées en Afrique avec d'autres raffinements pour dissuader les élèves de ne pas parler leur langue maternelle (boîte de lait Guigoz vide remplie d'animaux morts que l'élève devait porter au cou, d'après le témoignage de Abdon Fortuné KHOUMBA, conteur du Congo-Brazzaville présent au Festival du Conte de Badenn, Juillet 2011).

³⁷ Cf. LE RUYET 2009 et MADEC 2010.

Aucun domaine n'échappe à l'érosion, syntaxe, construction du lexique, prosodie. Je me limiterai ici à donner des exemples illustrant les rapports entre écrit et prononciation.

La non-maîtrise de la langue, caractéristique première de la majorité des néo-locuteurs anciens ou nouveaux, fait jouer le rapport oral-écrit dans les deux sens. C'est ainsi que l'hypercorrection passe aussi à l'écrit d'autant plus aisément que les références orales n'existent pas sûrement. Ainsi écrit-on **blez* au lieu de **ble** ou standard **bloaz**, la prononciation [ble :s] n'étant pas attestée aujourd'hui. De même pour **klazh* au lieu de **klac'h** ou standard **klask** ; **pouezh-mouezh* au lieu de **pouez-mouezh** ; **bloazh* au lieu de **bloaz**, etc.

Même si l'écrit est optimum, le décodage est souvent erratique, y compris chez les jeunes enseignants, parce que certains sons du breton n'existent pas en français. La réduction des phonèmes bretons est donc sérieusement entamée. Signalons par exemple la difficulté à passer de **plac'h** [plax] à **plac'hig** [plahik] : on entend souvent *[plaxik] ; idem pour **skuizh** [skyi :s] ou [sqix] et **skuizhus**, ce dernier étant souvent prononcé *[sqixys] au lieu de [sqihys].

Marina YAGUELLO considère que le locuteur adopte trois types d'attitudes face à sa langue : explicative, appréciative et normative. Ce dernier point serait à l'origine de son opposition à toute forme de corruption de la langue (1988 : 13). Mais comment joue cette attitude normative en breton, quand *la langue* n'existe pas vraiment et que se mélangent quantité de façons différentes de prononcer les mêmes mots ? Chaque locuteur n'a-t-il pas tendance à considérer son parler comme étant la norme, et à imposer sa couleur linguistique ? Mais alors, comment se prémunir de cette corruption de la langue ? Est-ce simplement possible de l'éviter ? Rien n'est moins sûr et l'écoute des radios-télés, la lecture de la presse ou l'audition des élèves des classes immersives ou semi-immersives (le demain de la langue !) laissent penser que cette corruption avance à grands pas.

Quant à l'effet BUBEN, que l'on s'en inquiète ou pas, il se manifeste sur le terrain de la langue tous les jours. Il joue sur le breton dans la proportion inverse de la présence de cette langue dans la conversation quotidienne dans l'espace public. Si, en français ou en anglais, l'oral est en position de force relative par rapport à l'écrit, le breton est plutôt en dépendance. Par exemple, le **ñ** fautif de **huñvre* ou de **staoñ* entraîne-t-il des prononciations où le **n** disparaît sans raison ([*'hyvre*] au lieu de [*hynvre*], [*staõ*] au lieu de [*stawn*]). La forme **skouer* ne permet pas d'inclure la forme vannetaise « *chuér* » et entraîne une généralisation des prononciations [*skuer*] alors que le standard **skwer** est intégratif et permet de lire [*skyer*] ou [*ſue :r*]. Les consonnes finales dures dans les adjectifs **blot* ou **gwak* incitent les néo-bretonnais à décoder **[blɔt]* ou **[gwak]* (voyelle brève) là où il conviendrait d'écrire **blod** et **gwag** pour dire [*blo :t*] ou [*gwa :k*] (voyelle longue). Le même se rencontre avec la forme **klaoustre** qui induit « *klaoustre* » mais qui élimine « *kouchtele* » alors que la forme **kaoustle** est intégrante. On peut dire pareillement des pluriels en *-*chou* non standards de **henchou* ou de **sporchorou*, quand **hentoù** et **sportou** feraient très bien l'affaire. Sur un autre plan, les liaisons se font globalement selon le modèle français, en partie du fait d'un mauvais choix de la consonne finale, règle conservée en 1941. Presque immanquablement, **evit ober* induit « **evitober* » là où le breton dirait « *evidober* ».

2.2.3. Une amélioration du système majoritaire est-elle possible ?

L'orthographe bretonne est-elle plus facile à modifier que celle de Corneille et de Jean d'Ormesson, alors qu'elle est seulement majoritaire et non unanimement répandue comme peut l'être celle du français contemporain ? Rien n'est moins sûr. On peut en juger par

l'appréciation des réactions suite au rapport BROUDIC (2010) que le Recteur d'Académie de Rennes avait demandé sur l'état de l'enseignement du breton. Sur la question orthographique, le rapporteur avait recensé trois solutions possibles : 1) maintien du statu quo, 2) changement de système (abandonner le *Peurunvan* de 1941 au profit de *l'Universitaire* de 1955) ou 3) aménagement limité du premier. Les critiques se sont focalisées sur le point 2, largement considéré comme inadmissible. En revanche on ne parlait guère du point 3, facilement réalisable car seulement 7% du lexique seraient affectés (comparer aux 28% dans le français par la réforme de 1740).

Il a été parlé, à cette occasion, du *saccage* de l'orthographe et de nombreuses affirmations de la quasi-impossibilité de réformer quoi que ce soit dans le modèle majoritaire se sont faites entendre. Témoin celle du directeur de l'autorité revendiquée maintenant par l'Office de la Langue Bretonne, qui écrit que « *le Peurunvan a ses manques, mais on ne peut le remettre en question* », ajoutant que « *l'orthographe unifiée fait aujourd'hui consensus, (...) ce point est réglé depuis longtemps* » (Revue ARMOR, N° 494, Mars 2011 : 6-8). Et quand on fait valoir que rapprocher l'écrit de l'oral pourrait profiter à l'enseignement du breton, Divi KERVELLA, reprenant là un argument cher aux conservateurs, rétorque que la correction orthographique est sans intérêt, dans la mesure où « *aucune orthographe ne parviendra jamais à être le reflet exact de la prononciation*³⁸ » (HOR YEZH, Nn 265, Meurzh 2011 : 49-51).

Cela dit, on trouve cependant des points de vue plus ouverts. Dans la revue IMBOURC'H de septembre 2011, Yann MANEGUEN écrit que « *sans doute il ne serait pas idiot de tenir compte dans l'orthographe de la longueur de la voyelle sous l'accent, et du fait qu'il y a davantage de situations qui coïncident avec la bonne prononciation lorsque l'on écrit une consonne douce à la fin des mots* ». Il ajoute même que, « *peut-être, cela mettrait un terme définitif à la guéguerre des orthographies*³⁹ ».

Ce ne serait là d'ailleurs pas le moindre des avantages d'un toilettage *a minima*, quand plusieurs orthographies ont encore cours.

2.2.3. Le désir d'Académie Bretonne ?

Malgré qu'il paraisse plus aisés de « brocarder les crispations risibles d'une certaine Académie que les rigidités certaines des « chapelles » bretonnes » (FAVEREAU, 1992, VI), certains souhaitent la création d'une Académie bretonne plus ou moins inspirée de l'Académie basque (Euskaltzaindia) ou galloise, sinon française. On trouve des mentions de ce souhait, récemment encore, dans l'hebdomadaire *YA*, dans la revue vannetaise AN DOERE (N°115, Gouiañv 2010-2011), dans le bulletin de IMBOURC'H N°72 ou dans DAZONT BREIZH/L'Avenir de la Bretagne N° 490, 2010). Ainsi est perçu sans doute le besoin de mettre de l'ordre dans la maison du breton. Ne faut-il pas en effet, maintenant que l'école est de la partie, déterminer plus sérieusement les enjeux et la didactique adéquate, la mieux adaptée à l'environnement en ce début de siècle, après trente ans d'expérience avec les filières immersives et semi-immersives ? Cela suffira-t-il ? C'est le défi qui est proposé à la langue

³⁸ « *Kement-mañ a ziskouez anat a-walc'h n'emañ ket an dalc'h kement-se gant ar mod skrivañ, rak biken n'hallo skrivadur ebet skeudenniñ reizh an distagadur* ». Hor Yezh, Meurzh 2011, Nn 265-50.

³⁹ « *Moarvat n'eo ket sot derc'hel kont en doareskrivañ eus hirder ar vogalenn dindan an taolmouezh, hag eus ar fed ez eus muioc'h a zegouezhioù a glot gant an distagadur reizh pa vez lakaet ur gensonenn dous da zibenn ar gerioù. Marteze zoken e lakse un termen, da vat, da vrezel ar skriturioù a-gevret brezel ar misaliou ?* » Kannadig Imbourc'h, Nn 72, Eost-Gwengolo 2011, p5-7.

bretonne, entre nécessité de faire simple pour enseigner sans se perdre et le « culte dérisoire du signe écrit en passe de devenir caduc (...) à l'heure des claviers banalisés d'Internet » (FAVEREAU, 1997 : 12).

CONCLUSION

Si, selon le mot de Bernard OUTTIER⁴⁰, il faut une volonté personnelle pour conserver les langues, on ne peut être sûr de l'avenir du breton, considérée par l'UNESCO comme une des langues en danger de disparition (86% des Bretons déclarent souhaiter que le breton perdure alors que seulement 2% pensent qu'il est nécessaire de l'apprendre⁴¹). Mais les efforts faits pour conserver (c'est-à-dire transmettre !) ce patrimoine immatériel méritent d'être guidés et accompagnés de tous les moyens dont on peut disposer aujourd'hui, y compris donc l'outil orthographique. Celui-ci doit dans la mesure du possible constituer une aide plutôt qu'un obstacle à une prononciation correcte. Ce n'est donc pas perdre son temps, ni perdre la langue sans doute, que de l'adapter quand la nécessité apparaît, pour le plus grand bénéfice de la langue en question. Mon directeur de thèse écrivait ceci dans un ouvrage de breton pour les collégiens : «Il y a plusieurs façons d'utiliser ce livre et plusieurs espèces de breton y seront trouvées, *même si nous sommes obligés d'enseigner une langue assez unifiée à nos élèves*⁴²». Oui, les nécessités de l'enseignement, sa cohérence et sa simplicité, quand bien même il n'y aurait que cela, imposent la recherche d'un consensus autour d'une langue unifiée, et notamment à l'écrit. Ne serait-il pas souhaitable de regarder en face les problèmes spécifiques du breton, y compris orthographiques, et de prendre les mesures qui s'imposent, sans toujours être dans le calque de la pratique des voisins ?

Jean-Claude Le Ruyet.
Novembre 2011.2025a.

Bibliographie

- **AR MASON, Roperzh**, *Le vannetais unifié, prononciation, grammaire et vocabulaire*, Skridou Breizh, Brest, 1943, 24p (Ademb. Hor Yezh).
- **BALIBAR, Renée**, *L'institution du français ; Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, PUF, Paris, 1985, 421p.
- **BLANCHE-BENVENISTE, Claire, CHERVEL, André**, *L'orthographe*, Paris, INRP, Retz, Maspéro, 1968, 240p.
- **BROUDIC, Fañch**, *Parler breton au XXI^e siècle, Le nouveau sondage TMO-Régions*, Emgleo Breiz, Brest, 2009, 208p.
- **BROUDIC, Fañch**, *L'enseignement du et en breton, Rapport à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes*, Novembre 2010, 282p.
- **BUBEN, Wladimir**, *L'influence de l'orthographe sur la prononciation du français contemporain*, Bratislava, 1935.
- **CARTON, Fernand**, *Introduction à la phonétique du français*, Dunod, 2^e éd., 1974, 250p.
- **CATACH, Nina**, *L'orthographe*, Que sais-je ? 1978.
- **CERQUIGLINI, Bernard**, *L'accent du souvenir*, Édit. de Minuit, Paris, 1995, 165p.

⁴⁰ Émission *Tire ta langue*, France Culture, 27/09/2009.

⁴¹ Fañch BROUDIC, 2009 : 166.

⁴² (FAVEREAU, 1987, 6 : « Meur a zoare zo d'ober gant al levr-mañ eta, ha meur a sort brezhoneg a vo kavet ennañ, na boud eo dleet deomp kelenn ur yezh eeun awalc'h d'hon skolidi »).

- **CHARMEUX, Evelyne**, *Le français à l'école*, 1975.
- **CHARMEUX, Evelyne**, *L'orthographe à l'école*, Cédic, 1979.
- **CHEVROT, Jean-Pierre, MALDEREZ, Isabelle**, *L'effet Buben : de la linguistique diachronique à l'approche cognitive (et retour)*, Revue *Langue Française*, Vol. 124, N°1, *L'orthographe et ses scripteurs*, 1999 : 104-125.
- **Collectif**, *Le français à l'école, Un enjeu historique et politique*, coordonné par André COLLINOT et Francine MAZIÈRE, Hatier (Formation), Paris, 1999, 335p.
- **Collectif**, *Orthographe et prononciation*, Lidil, Collection coordonnée par Jean-Pierre CHEVROT, P.U. de Grenoble, 1996.
- **COLLINOT, A.**, *Le français à l'école*, 1999 (collectif).
- **DESSAINTES, Maurice**, *Recherche linguistique et enseignement*, Duculot, 1971.
- **ENCREVÉ, Pierre, BRAUDEAU, Michel**, *Conversations sur la langue française*, Gallimard, 2007, 193p.
- **FAVEREAU, Francis**, *Etre dec'h hag àrc'hoazh*, Skol Vreizh, Montroulez, 1987, 200p.
- **FAVEREAU, Francis**, *Geriadur ar brezhoneg a-vremañ*, *Dictionnaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix, 1992, 1357p.
- **FAVEREAU, Francis**, *Normalisation d'un conte breton : à la recherche de l'impossible norme*, in *Bretagne Linguistique*, vol. 10, Brest, 1996 : 123-131.
- **FAVEREAU, Francis**, *Grammaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix, 1997, 478p.
- **HEMON, Roparz**, *An doare-skrivañ nevez*, 1942.
- **JAFFRÉ, Jean-Pierre**, *Didactique de l'orthographe*, Hachette, Paris, 1992.
- **JESPERSEN, Otto**, *A modern english grammar part I, sounds and spellings*, 1911, reprinted in Great Britain, Bradford & Dickens, London, 1954, 485p.
- **JONES, Mari**, *Le parler des jeunes [Gallois] : nouvelle norme pour le siècle prochain ?* in *Bretagne Linguistique*, Vol. 10, Brest, 1996 : 159-168.
- **KERVELLA, Fransez**, *Skridoù*, Al Liamm, 1993.
- **LAMBERT, Pierre-Yves**, *La langue gauloise*, Editions Errance, 1994, 240p.
- **LE RUYET, Jean-Claude**, *Komz, liamm ha norm (Parole, liaison et norme)*, *Etude présentée dans le cadre d'un corpus de quatre règles de prononciation pour le breton des écoles*, Thèse de doctorat (en breton), Université Européenne de Bretagne, Rennes 2, 2009, 564p.
- **MADEG, Mikael**, *Traité de prononciation du breton du nord-ouest*, Emgleo Breiz, Brest, 2010, 148p.
- **MANDADA, Lorenza**, *Alternatives de langues et linguistique des pratiques interactionnelles*, in *Alternance des langues et construction des savoirs*, ouvrage collectif coordonné par Véronique CASTELLOTTI et Danièle MOORE, *Cahiers du français contemporain*, 5, ENS Editions, Fontenay-St Cloud, 1999.
- **MARTINEZ, Pierre**, *Didactique des langues étrangères*, Que sais-je, PUF, Paris, 1996, 127p.
- **OZOUF, Jacques, FURET, François**, *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Édit. De Minuit, Paris, 1977, 395p.
- **POTHIER, Béatrice**, *Comment les enfants apprennent l'orthographe*, Retz, Paris, 1996, 200p.
- **PROST, Antoine**, *L'histoire de l'enseignement en France*, Armand Collin, Paris, 1968, 528p.
- **SOUTET, Olivier**, *Linguistique*, PUF, 1995.
- **TRITTER, Jean-Louis**, *Initiation à l'histoire de la langue française*, Ellipses, Paris, 2003, 143p.
- **WARNANTS, Léon**, *Orthographe et prononciation du français*, *Les 12000 mots qui ne se prononcent pas comme ils s'écrivent*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1996, 238p.
- **WMFFRE, Iwan**, *Breton orthographies and dialects*, Vol. 1-2, The XXth century orthography war in Brittany, Peter Lang AG, European Academic Publishers, Bern, 2007.
- **WYNANTS, Bernadette**, *Bretagne Linguistique*, Vol. 12, 1998.
- **YAGUELLO, Marina**, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Point Virgule, Seuil, Paris, 1988, 159p.